

2018 : améliorer le droit de l'enfant à garder des liens avec ses deux parents

 summit4u.org/annee-2018/

MicChan

January 3, 2018

En ce début d'année, nous souhaitons une excellente année à tous les lecteurs et lectrices de notre blog. Vous êtes toujours plus nombreux et nombreuses à nous lire et à nous faire lire en transférant nos billets sur les réseaux sociaux. Continuons en 2018 !

L'année 2017 a été bien chargée, pour le blog comme pour l'actualité de la résidence alternée.

Faisons un petit florilège de 2017 et une incursion en 2018 !



Le billet du mercredi, de plus en plus partagé

Nous avons publié chaque mercredi des billets de plus en plus lus par un réseau de plus en plus vaste. Nous saluons, à cette occasion, la création d'une association de parents en Polynésie française, avec des mères et des pères concernés par le devenir des enfants après séparation des parents.

Notre article dans The Conversation qui pose la résidence alternée comme une question sociale et politique a été lu, à la date d'aujourd'hui, par plus de 40 000 personnes à travers le monde ! Près de 30 000 ont lu dans l'Obs notre lettre ouverte aux parlementaires pour préserver le lien de l'enfant à ses deux parents !

Nous avons innové, durant l'été, en publiant des billets sur des livres intéressants même s'ils ne sont pas directement liés à la résidence alternée. La théorie du lotissement, de Loïck Roche, montre l'intérêt de coopérer avec les autres plutôt que de chercher à les détruire. Le point de vue et les conseils de Stéphane Clerget sur la confiance en soi sont très utiles à tous les enfants et adolescents. Les résultats présentés par Cordelia Fine montrent comment les rôles attribués aux femmes et aux hommes sont artificiels et doivent être dépassés.

Des débats scientifiques aux applications légales

Le CIRA/ICSP a tenu sa troisième conférence internationale à Boston. Nous avons participé et dirigé une des séances plénières. Les spécialistes du devenir des enfants après rupture du couple des parents ont analysé les recherches récentes. Les conclusions montrent que la question de la résidence est à un tournant : toutes les études convergent pour montrer que ce mode de résidence est le plus bénéfique aux enfants, même très jeunes, même lorsque les parents ne sont pas coopératifs.

Le débat politique a concerné la question de la résidence après divorce ou séparation, durant la campagne électorale des présidentielles et à l'occasion d'une proposition de loi. Nous avons été auditionnés à l'Assemblée et interviewés ou répercutés par les télévisions, les radios et les journaux. Le débat a montré que le mouvement sociétal va dans le sens de prendre soin du bien-être des enfants dans la séparation, comme le montrent les rapports de la défenseure des enfants ou l'avis du CESE. On le voit, de plus en plus, les couples comme les responsables politiques ou les juges de Cour d'appel combinent ce souci du meilleur intérêt de l'enfant avec plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans les tâches familiales et l'éducation.

Le mouvement sociétal, judiciaire et légal avance

Il reste que, tous les ans, en France, plus de 300 000 enfants sont concernés par la rupture de leurs parents. Maintenant, nous savons quelle modalité de résidence leur est bénéfique. Œuvrons donc ensemble pour préserver et améliorer le bien-être des enfants et des adolescents lorsque leurs parents se séparent.

Ce thème de la résidence alternée, du droit de l'enfant et de la justice sociale sera au cœur de la 4^e conférence internationale du CIRA/ICSP qui se tiendra à Strasbourg les 22-23 novembre 2018. Nous coprésidons le comité scientifique de cet événement.

Nous en parlerons donc souvent dans ce blog !